

Les subsides

Si vous habitez une localité isolée où le climat est rigoureux, vous comprendrez immédiatement que le logement fait partie de ces intérêts. Presque chaque fois que je vais dans un village indien de ma circonscription ou de n'importe quelle autre région du Canada pour rencontrer le chef et le conseil, le sujet du logement est mis sur le tapis, car les Indiens lui accordent une forte priorité.

D'après les prévisions budgétaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de cette année, les écoles et les maisons sont les deux principaux grands projets d'immobilisations financés par le ministère. Je vais citer un passage des prévisions budgétaires pour vous donner une idée de la façon dont le ministère perçoit la situation du logement. Voici un passage de l'aperçu du programme tiré des prévisions budgétaires de cette année:

En juin 1985, une évaluation du Programme de logement dans les réserves a révélé qu'environ 75 p. 100 de tous les logements existants ne satisfaisaient pas à certaines normes fondamentales du fait qu'ils n'étaient pas sécuritaires et convenables.

Bien que seulement 2 p. 100 de la population canadienne demeure dans des logements surpeuplés, cette proportion chez les Indiens était de 36 p. 100.

Soit dit en passant, cette estimation du ministère est très conservatrice. L'estimation du rapport Nielsen est beaucoup plus élevée, à 50 p. 100. Le document ajoute que, depuis 1977, des améliorations importantes ont été apportées, dans l'ensemble, aux logements dans les réserves. Par exemple, le programme a réussi à réduire le surpeuplement. Le nombre de résidents est passé de 6 à 5.1. Je rappelle aux députés que la moyenne nationale est de 2.9. Une différence appréciable.

● (1620)

La partie du budget des dépenses que je cite dit ceci:

Le programme examine actuellement les changements proposés pour répondre aux besoins persistants et urgents de logements dans les réserves.

C'est bien, mais ces changements doivent s'intégrer à une stratégie nationale du logement. En plus de cela, en ce qui concerne le discours d'un orateur précédent sur le droit à un logement convenable, quand on parle des autochtones, cette idée de «droit» prend tout son sens et domine le débat.

Alors que le rapport Nielsen sur les programmes pour les autochtones, dont j'ai déjà parlé, tire des conclusions que je ne peux absolument pas appuyer, la description statistique de la situation au Canada est très utile. C'est peut-être la seule partie utile du rapport. Je peux dire aux députés, qui n'ont probablement pas lu ce document, que le logement dans les réserves continue d'être l'un des plus vétustes du Canada. Sur 46,500 logements, 11,000 environ auraient besoin de rénovations majeures. Une maison sur trois est surpeuplée et abrite plus d'une personne par pièce. Il faudrait environ 10,000 nouvelles maisons pour combler le retard accumulé et éviter que plusieurs familles ne vivent sous le même toit. De plus, pour loger les nouvelles familles il faudrait construire 2400 nouveaux logements chaque année. Cela ne tient pas compte de la demande résultant des réinscriptions, c'est-à-dire des gens qui peuvent maintenant reprendre leur statut d'Indien, depuis l'adoption du projet de loi C-31, et qui retournent dans leur collectivité. Il y a, dans le rapport Nielsen, une note de la rédaction à propos de ces conditions. On dit que le surpeuplement contribue aux problèmes sociaux comme la rupture du mariage, l'alcoolisme, les mauvais traitements aux enfants, la délinquance.

Les collectivités elles-mêmes sont telles que les services et les infrastructures sont généralement très inférieurs à la norme dans le reste du pays. Par exemple, moins de 50 p. 100 des maisons des réserves sont desservies par des réseaux d'eau et d'égout, alors que la moyenne nationale est de 90 p. 100. Le fait que ces logements soient aussi mal desservis conduit à de graves problèmes sanitaires. C'est également un des facteurs du taux élevé de mortalité infantile chez les Indiens qui, soit dit en passant, est 66 p. 100 plus élevé que la moyenne nationale. On attribue cette situation aux maladies respiratoires, aux maladies infectieuses et persistantes, liées aux mauvaises conditions de logement et à l'absence d'égouts et d'eau potable.

Comme je l'ai dit, le rapport Nielsen nous donne un aperçu de la situation, mais il fait ce commentaire à la fois étonnant et parfaitement gratuit. Voici:

Le gouvernement fédéral n'est nullement obligé, en vertu de la Constitution ou des traités, de fournir des logements aux Indiens et aux Inuit...

C'est là-dessus que le comité spécial sur l'autonomie gouvernementale des Indiens désapprouve le rapport Nielsen. Je tiens à rappeler ici les conclusions du comité spécial. Il a dit que le gouvernement fédéral avait certaines obligations. Il a l'obligation d'agir au mieux des intérêts des premières nations indiennes. C'est là une définition des rapports fiduciaires dont j'ai dit tout à l'heure qu'ils étaient très difficiles à comprendre.

Je voudrais préciser sur quoi reposent ces obligations. C'est ainsi que les membres du comité spécial ont vu les choses après plus d'un an d'examen attentif. Nous avons dû tenir compte des réalités historiques de notre pays. Lorsque les explorateurs et les colons sont arrivés dans cette région de l'Amérique du Nord, ils n'ont pas trouvé un continent inoccupé, loin de là. Des milliers d'années avant les explorations et la colonisation européennes, l'Amérique du Nord était déjà habitée par de nombreux peuples indigènes répartis en entités et en groupes politiques. Lorsque les Européens les ont rencontrés, ils leur ont tout naturellement donné un nom courant en Europe à l'époque. Pour eux, ces peuples différents formaient des nations. Je sais que les Canadiens modernes ont du mal à le comprendre, mais cela repose sur des bases historiques. La Proclamation Royale de 1763, qui est devenue la politique coloniale à l'égard des autochtones, mentionnait «les nations ou tribus sauvages qui sont en relation avec nous».

J'en reviens à nos obligations. Ces obligations découlent des rapports établis à l'époque. Il s'agissait de rapports de gouvernement à gouvernement. Il est vrai que ces gouvernements n'étaient pas égaux sur le plan de la force et du pouvoir, mais il s'agissait néanmoins d'une relation de gouvernement à gouvernement. Les gouvernements de l'étranger, et surtout celui de Grande-Bretagne, s'acquittaient de ces obligations en échange de certains droits tel que celui d'utiliser les terres et d'édifier la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui. C'est l'histoire qui nous a imposé ces obligations. Ce n'est pas au Parlement ou au gouvernement d'en décider. C'est une obligation historique. J'ai bien fait valoir qu'aucune nation ne pouvait renier sa propre histoire.

Nous parlons de la politique de logement et de l'insuffisance des structures dans les communautés indiennes, mais quelle est la solution? Si nous voulons respecter les obligations historiques qui nous sont imposées, nous devons certainement réviser